

Le Bureau de la Section 7 du CoNRS
Lettre envoyée par son président
Bruno DURAND.

à Joël BERTRAND, DGD-S
Philippe BAPTISTE, DS INS2I
Pierre GUILLON, DS INSIS

Objet : Postes 2011 - section 7

Messieurs les Directeurs,

Après le concours 2010, la section 7 a souhaité s'exprimer au moment de la préparation des postes du concours 2011 pour améliorer le fonctionnement du recrutement. Elle a délégué le bureau pour écrire en son nom - d'où la présente lettre.

Personne n'ignore que le concours 2010 a été difficile à mettre en œuvre, dans la mesure où son intitulé complexe a dérouté tant les candidats et les laboratoires que le jury d'admissibilité. Si *in fine*, grâce à la bonne volonté de tous, nous sommes parvenus à un résultat de recrutements reconnu par tout le monde comme étant satisfaisant, nous ne souhaitons pas nous retrouver dans une situation analogue lors du concours 2011.

Pour mémoire, les postes affichés croisaient des affichages thématiques et des coloriages d'institut de rattachement principal des laboratoires d'affectation des candidats.

L'idéal pour nous serait de revenir aux concours habituels de la section, c'est-à-dire sans aucune mention des instituts de rattachement, et sans aucune pression des instituts pour les voir affectés dans leurs laboratoires. Nous comprenons cependant que cette solution idéale pour nous est difficile à mettre en place dans la mesure où les moyens du CNRS sont affectés aux instituts. Aussi, une autre possibilité que l'on peut gérer et qui peut être facilement comprise par notre vivier de candidats et de laboratoires, est que les concours soient totalement séparés. Pour cela il faut que l'institut de rattachement des laboratoires d'accueil soit précisé pour chaque concours.

Par exemple, pour le concours CR2 principal, nous proposons :

- concours 07/04 : 15 postes dans le domaine des Sciences et technologies de l'information pour affectation dans un laboratoire dépendant de l'INS2I
- concours 07/05 : 8 postes dans le domaine des Sciences et technologies de l'information pour affectation dans un laboratoire dépendant de l'INSIS

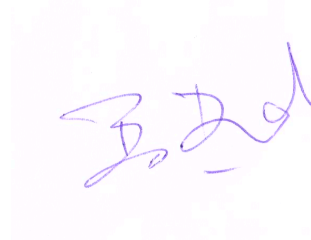
On pourrait penser que cette solution risque de rendre un des deux concours plus facile que l'autre en fonction des efforts de chaque institut. Cependant, nous pensons qu'un volant non négligeable de candidats va alors présenter un dossier sur les deux concours, avec des choix d'affectation différents, ce qui permettrait à notre jury d'harmoniser les niveaux des concours d'une part, et donnerait une souplesse d'affectation plus grande aux instituts d'autre part.

Pour les grades où seul un institut aurait souhaité mettre un poste (le problème concernait nos CR1 l'année dernière mais pourrait aussi concerner un poste fléché) il est important pour la communauté de savoir dans quel institut il est attendu. A ce propos, nous recommandons que l'INSIS comme l'INS2I prévoient chacun quelques postes de CR1 cette année, ainsi que quelques DR externes.

Il est aussi important de garder une certaine souplesse vis-à-vis des laboratoires rattachés aux autres instituts (hors INSIS et INS2I) car chaque année, nous choisissons des candidats qui s'y insèrent (exemples : le LJK qui dépend des Mathématiques mais a une forte composante informatique, et le Laboratoire de Physique de l'ENS Lyon qui dépend de la Physique mais qui a une équipe mondialement reconnue en traitement du signal). Dans ce cas, les rattachements secondaires du laboratoire pourraient être pris en compte.

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments dévoués.

à Paris, le 11 octobre 2010.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bruno Durand', written in a cursive style.

Bruno DURAND, pour le Bureau de la Section 7